


BTS SESSION 2024

DEMANDE DE RENONCEMENT AUX BÉNÉFICES OU DISPENSES

 Conformément à l'article 643-15-2 al. 2 du code de l'éducation : « L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à une épreuve de l'examen donne lieu à la délivrance d'une ou plusieurs unités. Les notes et unités correspondantes sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention ». Ce sont des bénéfices.

NB - Si vous décidez de vous réinscrire à une épreuve concernée par un bénéfice, la nouvelle note obtenue sera désormais prise en compte, même si elle est inférieure à la note précédente.

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOMS :

Candidat(e) au BTS (*indiquez la spécialité*) :

.....

souhaite :

renoncer aux dispense(s) et/ou bénéfice(s) de note(s) obtenue(s) antérieurement à l'épreuve ou aux épreuves suivante(s) :

- Epreuve : (*exemple UE1 CULTURE GENERALE*) - Note : 15/20 - Bénéfice en 2022 – Dispense*)

- Epreuve : - Note : - Bénéfice en Dispense

- Epreuve : - Note : - Bénéfice en Dispense

- Epreuve : - Note : - Bénéfice en Dispense

- Epreuve : - Note : - Bénéfice en Dispense

Et

me représenter à ces épreuves et prendre en compte les nouvelles notes obtenues, même inférieures ou égales à 10/20 pour l'année suivante.

A,.....

le.....

Signature du candidat